

DAVID EL KENZ
FRANÇOIS-XAVIER NÉRARD
(SOUS LA DIRECTION DE)

COMMÉMORER LES VICTIMES EN EUROPE

XVI^e-XXI^e SIÈCLES



Extrait de la publication

Epoques
CHAMP VALLON

ÉPOQUES
EST UNE COLLECTION
DIRIGÉE PAR
JOËL CORNETTE

*Le présent ouvrage est publié
avec le concours du Centre National du Livre*

Illustration de couverture :
Vassili Verebtchaguine, L'Apothéose de la guerre.
1871, Galerie Tretiakov (Moscou)

© 2011, CHAMP VALLON, 01420 SEYSSEL
WWW.CHAMP-VALLON.COM
ISBN 978-2-87673-552-1
ISSN 0298-4792

COMMÉMORER LES VICTIMES EN EUROPE

David El Kenz
François-Xavier Nérard
(sous la direction de)

*COMMÉMORER
LES VICTIMES
EN EUROPE*

XVI^e-XXI^e SIÈCLES

TEXTES DE

Annette BECKER
Mickaël BERTRAND
Karine BIGAND
Florent BRAYARD
Maurice CARREZ
David EL KENZ
Claire GANTET
Alexandra GOUJON
Piot H. KOSICKI

Sophie LAMBROSCHINI
Jean-Clément MARTIN
Stéphane MICHONNEAU
François-Xavier NÉRARD
Ludolf PELIZAEUS
Kathy ROUSSELET
Youri SHAPOVAL
Taline TER MINASSIAN
Jean VIGREUX

Champ Vallon

INTRODUCTION

David El Kenz et François-Xavier Nérard

Qu'est-ce qu'un lieu de mémoire victimaire ?¹

Il est des œuvres qui marquent durablement la pensée, la société dans laquelle elles sont produites. La vaste entreprise des *Lieux de mémoire* de Pierre Nora est de celles-là. 1984 marque sans conteste un basculement des discours sur la mémoire. L'espace public, y compris dans sa dimension scientifique, est depuis lors saturé de cette expression si judicieusement choisie, à tel point d'ailleurs que le concept originel est rapidement oublié. « Lieu de mémoire » est souvent depuis devenu l'un de ces concepts banalisés dont tout le monde croit connaître la signification, sans que personne ne songe à le définir ou en tout cas à revenir à la définition première de Nora, lui-même. Il est d'autant plus essentiel de s'y reporter à l'orée de notre réflexion.

Du lieu de mémoire au lieu de mémoire victimaire

Ce qui est fondamental dans le travail de Pierre Nora, c'est l'idée de disparition. C'est parce que la mémoire « intégrée », celle, dit-il, des « sociétés dites primitives ou archaïques » disparaît que la notion de « lieu de mémoire » devient essentielle. Elle est pour Nora, on l'oublie trop souvent, un intermédiaire entre l'histoire « reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus » et la mémoire « phénomène toujours actuel, [...] lien vécu au présent éternel »². Les lieux de mémoire, il faut le rappeler, sont donc des « restes », qui naissent d'un sentiment de la perte, de la disparition : ce sont « des bastions sur lesquels on s'arc-boute »³. La mémoire des lieux de Nora est ainsi une mémoire qui nous est dans une large mesure devenue extérieure. Elle rend nécessaires des lieux à

1. Nous remercions les contributeurs ainsi que Xavier Vigna pour leur relecture attentive de notre texte et pour leurs précieuses suggestions.

2. Pierre Nora, *Les Lieux de Mémoire*, Vol. 1 : *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. xix.

3. *Ibid.*, p. xxiv.

INTRODUCTION

la fois « immédiatement offerts à l'expérience la plus sensible », mais également le fruit d'une construction volontaire, d'une « élaboration la plus abstraite. »¹ Un lieu de mémoire doit « arrêter le temps, bloquer le travail de l'oubli, fixer un état des choses, immortaliser la mort, matérialiser l'immatériel. »²

Il ne faut pas oublier cet aspect essentiel sans lequel le lieu de mémoire ne serait qu'un banal « mémorial ». C'est cette idée de construction volontaire qui nous semble fondamentale et particulièrement pertinente. En effet, alors que le concept de Pierre Nora se diffusait en se banalisant, une autre figure fondamentale envahissait l'espace public, médiatique et scientifique, celle de la victime. Certains vont même jusqu'à parler de « société des victimes »³. La victime est ainsi devenue au cours des trente dernières années un personnage central de nos sociétés, supplantant progressivement le héros ou même le vaincu⁴. On peut se souvenir par exemple que le gouvernement français a compris, entre mars 2004 et mai 2005, un secrétariat d'État aux droits des victimes. Elle constitue désormais une catégorie fondamentale dans la façon de penser l'histoire, le passé et même le présent. En outre, progressivement, l'état de victime, et c'est l'un des objets de cet ouvrage, a cédé la place au statut de victime. C'est l'obtention de ce statut qui va donner aux victimes des « droits », le droit à réparation par exemple⁵, mais également un droit de formulation de l'histoire, en faisant entendre leur récit propre⁶. Elle impose également un certain rapport à la mémoire, qui s'exprime le plus souvent sous la forme du « devoir de mémoire », qui relève de la réparation à l'égard des victimes⁷. La lutte d'associations espagnoles d'exhumation des victimes républicaines durant

1. *Ibid.*, p. xxxiv.

2. *Ibid.*, p. xxxv.

3. Guillaume Erner, *La Société des victimes*, Paris, La Découverte, 2006. Ce sociologue insiste sur la médiatisation croissante de la victime depuis le début des années 70, sur la légitimation de celle-ci par des intellectuels et par l'humanitaire moderne. Il insiste notamment sur l'irruption du compassionnel en particulier dans le domaine politique.

4. C'est en particulier la thèse du politiste et historien Enzo Traverso dans un entretien réalisé par Philippe Mangeot et Sacha Zilberfarb. « La mémoire des vaincus », *Vacarme*, n° 21, automne 2002. Disponible en ligne : <http://www.vacarme.org/article434.html>, consulté le 7 juillet 2010.

5. L'évolution de la place de la victime dans le droit pénal est à ce titre édifiante : le droit français a longtemps privilégié la poursuite de l'infraction à l'ordre public. La victime ne se retrouve au centre du processus judiciaire que depuis une période récente. Sur ce point, voir Éric Wenzel, « Quelle place pour la victime dans l'ancien droit pénal ? », dans Benoît Garnot (dir.), *Les Victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Rennes, PUR, 2001, p. 19-29 ou Sandrine Lefranc et Lilian Mathieu, « De si probables mobilisations de victimes », dans Sandrine Lefranc, Lilian Mathieu (dir.), *Mobilisations de victimes*, Rennes, PUR, 2009, p. 15-16. De même, Didier Fassin et Richard Rechtman montrent comment les années 1960-1980 constituent un tournant dans la psychiatrie américaine où désormais la victime est réhabilitée, après avoir été systématiquement soupçonnée de manipulation. Le traumatisme (*Posttraumatic stress disorder*) est venu donner un sens inédit à notre histoire. *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007, notamment p. 119-134.

6. Sandrine Lefranc, Lilian Mathieu, et Johanna Siméant, « Les Victimes écrivent Leur Histoire : Introduction », *Raisons politiques* 2, n° 30 (2008), p. 6.

7. Antoine Garapon montre comment s'est diffusé le souci de réparation à l'égard des victimes de l'histoire dans le cadre d'une judiciarisation de la discipline. Antoine Garapon, *Peut-on réparer l'histoire ? Colonisation, esclavage, Shoah*, Paris, Odile Jacob, 2008.

la guerre civile (1936-1938) en constitue l'exemple contemporain le plus significatif¹.

L'importance de l'émergence de la victime sur la scène politique ne saurait ainsi être minorée. Elle rend nécessaire la définition du mot. Son origine² a été abondamment retracée, elle est pour autant instructive : créature vivante offerte en sacrifice aux dieux, la victime ne devient que plus tardivement une personne qui souffre injustement³. Le mot se prête à de multiples approches, anthropologiques, historiques, sociologiques, juridiques ou psychologiques. Dans un ouvrage fondateur, *La Violence et le sacré*, publié en 1972, René Girard débusque dans les mythes la nature viciminaire du bouc émissaire, exutoire d'une communauté qui y transfère ainsi sa violence endogène. Cette œuvre de démystification est en quelque sorte arrivée à son terme puisque désormais la victime est exhibée dans l'espace public⁴. C'est peut-être le droit qui aujourd'hui définit le plus nettement et le plus indiscutablement son statut. La définition de Micheline Baril, une criminologue, peut servir de point de départ : la victime, c'est « l'envers du crime »⁵. Elle a le mérite de mettre en valeur le lien fondamental entre la victime et le crime. L'assemblée générale des Nations Unies en 1985 a par ailleurs adopté une « Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir » qui définit précisément dans son premier article la victime :

« On entend par "victimes" des personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle, ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'actes ou d'omissions qui enfreignent les lois pénales en vigueur dans un État membre, y compris celles qui proscrivent les abus criminels de pouvoir. »

Le champ des possibles est ainsi extrêmement vaste. Il nous a fallu le limiter à la fois, dans le temps et dans l'espace. Nous avons choisi pour notre enquête historique de nous limiter à des victimes d'événements traumatiques d'importance, de *massacres* commis sur le territoire européen. Cela n'épuise bien entendu en aucun cas l'ensemble du phénomène : on

1. Marie-Christine Moreau, « La Mémoire des victimes du franquisme. Une mémoire disputée et controversée », dans Stéphane Benoist, Sabine Lefebvre *et al.* (dir.), *Mémoires partagées, mémoires disputées. Écriture et réécriture de l'histoire*, Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, vol. 39, 2009, p. 293-314.

2. Voir par exemple Christine Lamarre, « Victime, victimes, essai sur les usages d'un mot », dans Benoît Garnot, (dir.), *Les Victimes, des oubliées de l'histoire ?*, *op. cit.*, p. 31-40.

3. Traïni, Christophe, « Les victimes entre émotions et stratégies » dans Sandrine Lefranc, Lilian Mathieu (dir.), *op. cit.*, p. 183.

4. Voir René Girard, *La Violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972 ; *Des Choses cachées depuis la fondation du monde. Recherches avec Jean-Michel Ongourlian et Guy Lefort*, Paris, Grasset, 1978 et *Le Bouc Émissaire*, Paris, Grasset, 1982.

5. Monique Baril, *L'Envers du crime*, Paris, L'Harmattan, 2002.

INTRODUCTION

pense par exemple au domaine colonial¹, mais également aux autres continents, qui devront faire l'objet de recherches approfondies et d'enquêtes similaires à la nôtre. Les victimes dont nous parlerons seront donc des civils, sans défense ou pourvus de moyens de défense sans commune mesure avec les armes des agresseurs (« *perpetrators* »²), et massacrés sans distinction, subissant parfois des actes d'atrocités³. Nous limitons donc volontairement notre champ d'enquête aux civils. Cette distinction indiscutable d'un point de vue du droit international tend à s'effacer à l'aune du flux commémoratif⁴. C'est un écho logique à l'effacement décrit plus haut du héros combattant devant la victime dans l'imaginaire commémoratif, mais il nous a semblé nécessaire de maintenir fermement cette distinction⁵.

Il y a dans la notion de « victime » une autre dimension essentielle pour notre sujet : on peut également se ressentir comme « victime », sans être défini comme tel. Le passage du ressenti à la reconnaissance, qui ne va pas de soi, est absolument central dans les manifestations des victimes contemporaines. Être victime aujourd'hui c'est, on l'a vu, avoir des « droits ». Il y a donc un enjeu fondamental à accéder au statut de victime, un enjeu qu'il importe de ne pas négliger et qui est au cœur de nos réflexions. Ce passage à la reconnaissance implique une part de stratégie. Se poser en victime, c'est ainsi faire acte politique⁶, c'est s'inscrire dans un rapport de force que ce livre prétend étudier dans de multiples dimensions historiques.

C'est dans ce cadre que la question du lieu devient fondamentale et qu'il

1. On peut consulter parmi une abondante littérature Marc Ferro (dir.), *Le Livre noir du colonialisme. XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Hachette, 2003, p. 1023-1056 ; Benjamin Stora, *La Gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1998 ; Nicolas Bancel et Pascal Blanchart, « La colonisation : du débat sur la guerre d'Algérie au discours de Dakar », dans Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson, (dir.), *Les Guerres de mémoires. La France et son histoire*, Paris, La Découverte, 2008, p. 137-154.

2. Le français peine à proposer un mot pour désigner les auteurs du massacre. La fameuse distinction proposée par Raul Hilberg entre « *perpetrators* », « *victims* » et « *bystanders* » (les auteurs, les victimes et les témoins du massacre) est particulièrement utile. L'usage du mot *perpetrators* tend ainsi à se généraliser. Voir la traduction française proposée par Marie-France de Paloméra : Raul Hilberg, *Exécuteurs, victimes, témoins*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2004. Pour un usage du terme *perpetrators* par les historiens français, voir par exemple Nicolas Werth, *L'Ivrogne et la marchande de fleurs*, Paris, Tallandier, 2009.

3. Jacques Sémelin, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil, 2005, p. 386-389 et David El Kenz, « Massacre », *Online Encyclopedia of Mass Violence*, 2008 (<http://www.massviolence.org>).

4. Par exemple en 1998, lors des commémorations de la fin de la Première Guerre mondiale, certains pacifistes militants ont vu dans les combattants des victimes non consentantes de la « grande boucherie. » Entre 2000 et 2002, les propositions de loi relatives à la guerre d'Algérie ne distinguaient pas les victimes civiles et militaires. À ce sujet, voir Claire Andrieu et al., *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006. On se reportera plus particulièrement aux contributions d'Annette Becker et de Claire Andrieu.

5. Le chapitre de cet ouvrage consacré à Katyn traite certes du lieu de mémoire de l'exécution par l'armée soviétique de plusieurs milliers de Polonais, prisonniers de guerre dont l'écrasante majorité était des officiers. Elle a cependant toute sa place dans notre réflexion dans la mesure où le processus de commémoration insiste justement sur la qualité de victime sans défense des massacrés.

6. Voir les travaux de Luc Boltanski qui, après Hannah Arendt, a développé le concept de « politique de la pitié. » Luc Boltanski, *La Souffrance à distance : morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Éditions Métailié, 1993, p. 7-8. Christophe Traïni a particulièrement travaillé l'idée de sensibilisation, qui nous est ici très utile : Voir notamment Christophe Traïni, Johann Siméant, « Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », dans Christophe Traïni (dir.), *Émotions... mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 11-34.

nous a semblé essentiel de l'étudier. Le lieu de mémoire de Nora est ce lieu où l'on peut s'arc-bouter. Le lieu de mémoire victimaire, concept que nous forgeons à la confluence des notions que nous venons d'étudier, est donc le lieu « dans les trois sens du mot, matériel, symbolique et fonctionnel »¹ où la victime entend faire perdurer le souvenir de sa souffrance, de sa tragédie. La définition mérite d'être affinée. Il faut, en premier lieu, bien distinguer deux temps du lieu de mémoire victimaire : celui de son invention et celui de sa pérennisation. Les deux mécanismes sont différents.

L'invention du lieu de mémoire victimaire est intimement liée aux mécanismes de la mémoire : il faut un déclencheur de la mémoire victimaire. C'est le lieu qui doit jouer ce rôle. Pourtant, rien n'est simple : un lieu « brut », même un lieu de massacre ne se constitue pas nécessairement en lieu de mémoire victimaire. Le récit que Claude Lanzmann fait de sa découverte de Treblinka, à la suite de quatre années de préparation du futur *Shoah*, quand il vient en Pologne en 1978, est, à ce titre, fascinant :

« Je repris la route, continuant à conduire très lentement, et soudain j'aperçus une pancarte avec des lettres noires sur fond jaune qui indiquaient, comme si de rien n'était, le nom du village dans lequel nous entrions : "TREBLINKA". Autant j'étais resté insensible devant la douce pente enneigée du camp, ses stèles et son blockhaus central qui prétendait marquer l'emplacement des chambres à gaz, autant ce simple panneau d'ordinaire signalisation routière me mit en émoi. Treblinka existait ! Un village nommé Treblinka existait. Osait exister. Cela me semblait impossible, cela ne se pouvait. [...]

J'étais à la gare. À la gare de Treblinka. Je descendis, commençai à marcher, traversai les voies, parvins sur le quai principal où se trouvait le bâtiment de la station, avec son panneau aux grandes lettres orgueilleuses, "TREBLINKA". Audessous, une banderole où on pouvait lire en polonais "plus jamais ça", seul rappel de ce qui avait eu lieu. [...] Quant aux wagons de marchandises, ils n'étaient pas là dans je ne sais quel dessein commémoratif, mais se trouvaient sur une voie de garage, attendant leur tour de reprendre du service. »²

Le camp d'extermination institué comme lieu n'évoque rien pour le documentariste, « désemparé » et imputant son absence d'émotion à sa « sécheresse de cœur »³. De même, la banderole à la gare, si elliptique, semble involontairement ironique ! En revanche, le panneau du village, puis de la gare renvoie à une communauté encore existante qui vécut au côté de ceux qui furent exterminés. C'est alors qu'aux yeux de Lanzmann « Treblinka devint vrai, le passage du mythe au réel s'opéra en un fulgurant éclair »⁴. Doit-on alors conclure à l'échec du lieu de mémoire ? Non, puisque l'émotion résulte ici de la tension entre les milliers de stèles de

1. Pierre Nora, *Les Lieux de mémoires, op. cit.*, p. xxxiv.

2. Claude Lanzmann, *Le Lièvre de Patagonie. Mémoires*, Paris, Gallimard, 2009, p. 491-492. Que Laurence Giavarini soit ici remerciée de nous avoir signalé ce passage.

3. *Ibid.*, p. 490.

4. *Ibid.*, p. 492.

INTRODUCTION

basalte érigées à l'emplacement de l'ancien camp de Treblinka et la vie inaltérable du village qui perdure à ses côtés. L'un ne va pas sans l'autre : la mort signalée par l'histoire et une humanité qui lui survit.

Le déclencheur de la mémoire victimaire est ici immatériel, c'est une tension, une absence, une incongruité. C'est dire la difficulté d'une définition *objective* d'un lieu de mémoire victimaire. Si Treblinka n'est pas un lieu de mémoire victimaire au moment où Claude Lanzmann y arrive c'est qu'il ne remplit pas une fonction essentielle : le passage à l'action¹. Le lieu de mémoire victimaire n'est pas simplement un lieu de commémoration, un simple cimetière, un lieu de deuil, c'est un lieu qui en faisant le lien entre le passé et le présent porte un impératif d'action. C'est d'ailleurs ce que Lanzmann conclut :

« Treblinka devint si vrai qu'il ne souffrit plus d'attendre, une urgence extrême, sous laquelle je ne cesserais désormais de vivre, s'empara de moi, il fallait tourner, tourner au plus tôt, j'en reçus, ce jour-là, le mandat. »²

L'invention du lieu peut être un moment individuel, mais pour être définitivement constitué en lieu de mémoire victimaire, le lieu doit être pérennisé. Ce sont ces deux moments que cet ouvrage prétend étudier sur différents terrains. La question se complexifie alors puisqu'on entre dans des logiques que Christophe Traïni situe, fort justement, « entre émotions et stratégies »³. Le lieu de mémoire victimaire devient en effet un lieu où il faut nécessairement poser la question des *publics*, dernier acteur de ce système. Le lieu de mémoire victimaire n'existe pas sans public. C'est même le public qui en est l'enjeu fondamental : il faut *toucher* pour transmettre, comme le rappelle le concept de politique de la pitié. La victime n'existe que si elle est reconnue⁴ : le lieu de mémoire victimaire est aussi le lieu où s'opère cette reconnaissance. Ces mécanismes sont importants dans la mesure où ils fondent également le droit de la victime à la réparation, matérielle ou symbolique. Les mécanismes de la reconnaissance doivent être étudiés : c'est ce que font les chercheurs dans cet ouvrage. Le lieu de mémoire victimaire, c'est par excellence le lieu où le choc moral se transforme en cause collective⁵. Il faut étudier les moyens de provoquer ce choc moral, les moyens de le transformer.

1. Luc Boltanski, *La Souffrance à distance*, *op. cit.*, p. 9.

2. Claude Lanzmann, *Le Lièvre de Patagonie*, *op. cit.*, p. 493.

3. Christophe Traïni, *art. cit.*, p. 183-189.

4. Cette idée est au cœur du travail de Jean-Michel Chaumont sur la concurrence des victimes. Jean-Michel Chaumont, *La Concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*, Paris, Éditions La Découverte, 1997.

5. On doit la notion de choc moral à James M. Jasper. Par exemple dans *The Art of Moral Protest. Culture, Biography and Creativity in Social Movements*, Chicago, University of Chicago Press, 1997. Christophe Traïni reprend et développe cette idée dans ses travaux et en particulier dans l'article cité plus haut.

*Une généalogie des lieux de mémoire victimaire :
de la mémoire victimaire aux mémoriaux*

Pour autant, notre projet est un projet d'historiens et de politistes : il cherche à tester ce concept désormais défini dans des situations concrètes. Il y a bien en effet une définition historique du lieu de mémoire victimaire.

La distinction que nous venons de relever entre héros et victimes trouve ses racines dans la culture européenne : y coexistent en effet deux traditions, l'une héroïque issue de la culture gréco-romaine qui valorise l'homme capable d'agir sur le réel et l'autre victimaire venant du judéo-christianisme qui s'appuie sur la pitié¹. La tradition synagogale est ainsi centrée sur la mémoire des calamités endurées par les Juifs, à l'aune du temps biblique. Au Moyen Âge, les selihot, prières pénitentielles insérées dans la liturgie, les *Memorbücher*, livres de souvenirs lus à haute voix lors des services anniversaires pour les morts, et les « seconds Purim », jeûne institué pour célébrer la délivrance d'un danger de persécution, assurèrent la transmission religieuse d'une mémoire douloureuse².

Dans la tradition chrétienne, le massacre des Innocents, épisode biblique relatant le massacre des enfants de moins de deux ans à Bethléem, ordonné par Hérode qui craignait d'être détrôné par l'un d'eux selon la prédiction des rois mages (Mt 2, 16), est devenu, dès le II^e siècle, un thème hagiographique. Il célèbre la pureté des enfants qui, malgré l'absence de mérites, vont au Ciel sous la protection divine. Il préfigure également la Passion du Christ si bien qu'il n'est pas au cœur d'un ressourcement mémoriel sur les victimes d'un pouvoir sanguinaire et inique. Le sacrifice christique transfigure l'ensemble des souffrances de l'humanité. Le Golgotha serait ainsi le premier lieu de mémoire victimaire chrétien où tout fidèle peut identifier les victimes d'une persécution au modèle du Fils innocent tué sans résistance par les hommes. Cependant, les enfants³ et les femmes sont bien les signes distinctifs de l'iconographie chrétienne du massacre qui renvoie *in fine* au culte des Saints Innocents.

La conception chrétienne de la mort explique en grande partie l'absence de lieu de mémoire victimaire jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. La mort est alors regardée comme un passage vers le Salut et non pas une fin en soi. À

1. Jean-Marie Apostolidès, *Héroïsme et victimisation. Une histoire de la sensibilité*, Paris, Exils, 2003, p. 17-67.

2. Yosef Hayim Yerushalmi, *Zakhor. Histoire juive et mémoire juive* (trad. par Éric Vigne), Paris, La Découverte, 1984, p. 61-66.

3. Au Moyen-Âge, la figure de l'enfant victime dans l'imaginaire chrétien est particulièrement présente dans le déclenchement des violences anti-judaïques. Marie-France Rouart, *Le Crime rituel ou le sang de l'autre*, Paris, Berg International, 1997 et Mark R. Cohen, *Sous le croissant et sous la croix. Les Juifs au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2008.

INTRODUCTION

la fin du xv^e siècle pourtant, sept grandes armoires situées dans la cathédrale d'Otrante, en Italie, rassemblent les restes des corps de huit cents habitants massacrés par les Ottomans, à la suite de la prise de la ville, lors d'un débarquement en 1480¹. Ce culte collectif demeure néanmoins exceptionnel et, parce qu'il est martyrologique, il héroïse la victime triomphante dans l'au-delà². La victime d'un massacre n'est en règle générale pas honorée. L'érection de monuments funéraires est réservée à une élite socio-politique qui adopte une représentation intra-mondaine du héros glorieux³. Enfin, au sortir des guerres civiles de religion en France comme en Allemagne, les autorités pratiquent une politique de l'oubliance qui interdit tout rappel des massacres passés au nom de la coexistence pacifique⁴. Cependant, une mémoire victimaire existe bel et bien, mais sans lieu monumental. Le massacre de la Saint-Barthélemy connaît ainsi des rejeux mémoriels chez les camisards qui, au début du xviii^e siècle, se soulèvent dans les Cévennes contre la révocation de l'édit de Nantes (1685⁵), ou bien encore dans les émeutes révolutionnaires du Languedoc⁶.

À la fin du xviii^e siècle, l'héroïsation de savants ou de soldats victimes des luttes politiques, le prolongement de l'espérance de vie et la démocratisation politique aboutissent à la création de monuments aux morts qui fondent l'identité des survivants⁷. Au côté d'une célébration des morts héroïques des soldats tués sur le champ de bataille, des lieux de mémoire victimaire apparaissent. À la fin de l'Empire se constitue une mémoire blanche parisienne sur les charniers des victimes de la Terreur au cimetière de La Madeleine, au couvent des Carmes et dans la fosse de Picpus. Cette pratique s'oppose au pacte d'oubli souhaité par Louis XVIII, qui préfère désamorcer cette mémoire explosive par un culte officiel limité aux seuls martyrs de la famille royale chaque 21 janvier⁸. En Vendée et en Bretagne⁹, dès 1796, des croix et des arceaux avaient été plantés en souvenir des victimes des Bleus (et parfois des Blancs !). Puis, ajoutés aux chapelles et cénotaphes édifiés dans les années 1815-1830, des monuments fleurissent

1. Grazio Gianfreda, *Gli 800 martiri di Otranto*, 10^e éd., Lecce, Del Grifo, 2002 et Hubert Houben (dir.), *La conquista turca di Otranto (1480) tra storia e mito*, 2. vol., Galatina (Congedo) 2008.

2. Philippe Boutry, Pierre-Antoine Fabre, et Dominique Julia, *Reliques modernes : cultes et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions*, Paris, EHESS, 2009, 2 vol.

3. Reinhart Kosseleck, *L'Expérience de l'histoire*, Paris, Gallimard et Seuil, 1997, p. 138-142.

4. Diane C. Margolf, *Religion and Royal Justice in Early Modern France. The Paris Chambre de l'Édit, 1598-1665*, Kirksville, Truman State University Press, 2003 et Claire Gantet, *La Paix de Westphalie (1648). Une histoire sociale, xvii^e-xviii^e siècles*, Paris, Belin, 2001.

5. Christel Beynat, *Guerre des Cévennes et violences catholiques. Découvertes confessionnelles au tournant du Grand Siècle (1685-1710)*, Paris, Champion, 2010.

6. Valérie Sottocasa, *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, PUR, 2004, p. 275-312.

7. Jean-Claude Bonnet (dir.) *La Naissance du Panthéon*, Paris, Fayard, 1998 ou Luigi Mascilli Migliorini, *Le Mythe du héros, France-Italie après la chute de Napoléon*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2002.

8. Emmanuel Fureix, *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.

9. Jean-Clément Martin, Michel Lagrée, et Jehanne Roche, *Tombes de mémoire*, Rennes, Apogée, 1993.

au cours du XIX^e siècle, telle la chapelle commémorative des Lucs édiflée en 1867 en l'honneur des 567 victimes dénombrées en 1794¹, jusqu'à l'apogée de la fin de siècle lorsque le souvenir de la guerre de Vendée devient une arme politique contre le laïcisme républicain². De façon générale, le XIX^e (y compris après le rétablissement de la République) est un siècle qui fait une place à une mémoire dolente des victimes de la Révolution qu'il importe de ne pas négliger. Toute une littérature lègue des « monuments de papier » dont l'exemple emblématique est certainement *Les Martyrs de la Foi pendant la Révolution française, ou martyrologe des pontifes, prêtres, religieux, religieuses, laïcs de l'un et l'autre sexe, qui périrent alors pour la Foi* publié par l'abbé Aimé Guillon en 1821³.

À gauche, dès les années 1830, les républicains rendent hommage aux compagnons tués dans les barricades parisiennes en visitant en procession la Morgue où sont entreposés les cadavres⁴. À la fin du XIX^e siècle, des rituels socialistes commémorent les massacres d'ouvriers et militants socialistes. À partir de 1885, la « montée au mur des Fédérés » se déroule chaque année la dernière semaine de Mai au cimetière du Père-Lachaise où 147 communards furent fusillés et d'autres cadavres entreposés. Quelques années plus tard, en 1891, lors d'une manifestation du 1^{er} Mai à Fourmies, dans le Nord de la France, la troupe tire sur la foule et fait neuf morts, dont quatre femmes et un enfant. Ce massacre sacralise le 1^{er} mai, journée des revendications ouvrières dont la création remonte à 1889. À la suite du massacre de Fourmies, la Seconde Internationale, réunie à Bruxelles, renouvelle le caractère international et revendicatif du 1^{er} Mai⁵.

Aux marges de notre étude et pourtant en son cœur, il est nécessaire de penser au mémorial de Cawnpore/Kanpur. Géographiquement indien, il est profondément « un site britannique à usage britannique »⁶, donc euro-

1. Ce massacre est discuté encore aujourd'hui. Jean-Clément Martin en collaboration avec Xavier Lardière, *Le Massacre des Lucs, Vendée 1794*, La Crèche, Geste Éditions, 1992.

2. Jean-Clément Martin, « La Vendée, région-mémoire. Bleus et blancs », dans Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*. T. 1, *La République*, op. cit., p. 595-617 et *Vendée et Révolution. Accepter la mémoire pour écrire l'histoire*, Paris, Perrin, 2007.

3. Ce sont dans les années 1930 que le silence, universitaire notamment, se fait sur les victimes de la Révolution. La réapparition de ces victimes dans l'espace public est d'autant plus brutale. Elle se fait dans les années 1970-80 et principalement à l'occasion du bicentenaire de la révolution en 1989. La commémoration d'alors ne fait pas de place aux victimes des Révolutionnaires et au moment de la chute du mur, la mémoire de la Contre-révolution est récupérée. Le discours d'Alexandre Soljenitsyne au Mémorial des Lucs en 1993 en est un exemple édifiant. Il rejette les deux révolutions, française et bolchevique, qu'il qualifie de « génocides ». Sur le bicentenaire, on peut consulter l'ouvrage de Patrick Garcia, *Le Bicentenaire de la Révolution française : pratiques sociales d'une commémoration*, Paris, CNRS éditions, 2000.

4. Emmanuel Fureix, « Sensibilité et politique. L'exemple du culte des morts à l'âge romantique », dans Anne-Emmanuelle Demartini et Dominique Kalifa (dir.), *Imaginaire et sensibilités au XIX^e siècle. Études pour Alain Corbin*, Paris, CEPHIS, 2005, p. 142.

5. Madeleine Rebérioux, « Introduction », dans Madeleine Rebérioux (dir.), *Fourmies et les premier Mai*, Paris, Édition de l'Atelier, 1994, p. 7-18. On consultera également les travaux de Danielle Tartakowky et notamment *La Part du rêve : histoire du 1^{er} mai en France*, Paris, Hachette Littératures, 2005.

6. Stephen J. Heathorn, « Angel of Empire : The Cawnpore Memorial Well as a British Site of Imperial Remembrance. », *Journal of Colonialism and Colonial History*, 8, n° 3 (2007). En ligne : <http://muse.jhu.edu>.

INTRODUCTION

péen. Lors de la révolte des Cipayes en 1857 dans le nord de l'Inde, plusieurs centaines de civils sont assassinés par les révoltés au cours de deux massacres particulièrement brutaux. Le second concerne les 125 femmes et enfants de l'ancienne garnison britannique. Leurs corps sont jetés dans un puits qui se retrouve au cœur de la commémoration britannique organisée dès 1861. Le puits de Cawnpore devient dès lors un lieu de passage obligé des officiels et des touristes européens en voyage en Inde, plus visité par les Européens que le Taj Mahal. Lieu de mémoire victimaire, il est le lieu de pèlerinage sur les lieux du traumatisme collectif, où l'on se recueille, mais aussi il est un appel à la justification de la présence britannique, qui ne fait que renforcer « les catégories raciales et augmenter la distance symbolique entre les Britanniques et leurs sujets indiens »¹.

Le XIX^e siècle est donc le moment d'une première naissance des lieux de mémoire victimaire. La commémoration héroïque demeure cependant la règle et même ces premiers lieux tiennent d'une catégorie intermédiaire des héros-victimes ou des victimes héroïques, celle des vaincus. Les ouvriers tombés comme les femmes et les enfants de Kanpur sont des héros : leur sacrifice sert de justification à la perpétuation d'un combat pour les uns, d'une domination raciste coloniale pour les autres. C'est dans une certaine mesure le cas également des lieux de mémoire blancs sous la restauration : il s'agit de faire le deuil de la Révolution, de ranimer la flamme monarchique. Cette mémoire des vaincus se manifeste plus nettement encore dans le cas de celles et ceux qui tombent dans les mouvements ouvriers : on pense aux Canuts lyonnais qui proclamaient fièrement leur désir de « vivre en travaillant ou [de] mourir en combattant. »² Enzo Traverso montre cependant comment cette forme de mémoire va progressivement être éclipsée par celle des victimes³. Le premier conflit mondial change, en effet, la donne par les commémorations des soldats tombés sur le champ de bataille.

Le traumatisme de la Grande Guerre marque une inflexion notable des lieux de mémoire dans la mesure où le culte héroïque et militaire cède le pas à une culture de paix tant en France qu'en Angleterre et moins nettement en Allemagne. En France, par exemple, l'exaltation des armées impériales, telle l'édification de la colonne Vendôme, dédiée à Austerlitz, disparaît au profit du culte du soldat-citoyen⁴. C'est également le moment

gate3.inist.fr/journals/journal_of_colonialism_and_colonial_history/v008/8.3heathorn.html Consulté le 2 février 2010.

1. *Ibid.*

2. Sur la révolte des Canuts et sa répression, on consultera l'ouvrage récent de Ludovic Frobert, *Les Canuts, ou la démocratie turbulente (Lyon, 1831-1834)*, Paris, Tallandier, 2009.

3. E. Traverso, art. cit., *Vacarme*, 21, Automne 2002.

4. Christophe Charles, « Les sociétés impériales et la mémoire de la guerre : France, Allemagne et Grande-Bretagne », dans Pietro Causarano et al. (dir.), *Le XX^e siècle des guerres*, Paris, L'Atelier, 2004, p. 304 ; Annette Becker, *Monuments aux Morts - Mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Éd. Errance, 1991.

où la question du deuil de masse est posée¹ : il y a alors près de dix millions de morts. Parmi les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale, les monuments « funéraires » particulièrement nombreux dans les régions de chrétienté inclinent vers le pacifisme en soulignant la douleur des survivants². De surcroît, les commémorations du 11 Novembre ne sont pas des manifestations militaires, ni officielles, mais des services funèbres où s'est imposée la sonnerie aux morts en l'honneur du sacrifice des poilus³. Toutefois, les commémorations demeurent focalisées sur le soldat mort au champ d'honneur et négligent le souvenir de ce que Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker appellent les « douleurs exceptionnelles et minoritaires », les violences commises sur ceux qui n'avaient pas d'armes ou plus d'armes⁴ : « Comment commémorer des victimes qui ne sont pas héros ? Comment commémorer l'incommémorable qui s'appelle la faim, le froid, le travail forcé, le viol, les otages, les réquisitions ? »⁵ Le déséquilibre est alors tel que l'on peut parler d'une hypermnésie opposée à une amnésie des violences faites aux civils⁶.

Pendant l'entre-deux-guerres, les manifestations d'une mémoire victimaire naissante restent difficiles à percevoir en Europe. Ainsi, à la suite de la guerre civile en Finlande (1917-1918), les « Rouges » tentent en vain de commémorer leurs victimes mortes dans les camps de prisonniers. La commémoration, lorsqu'elle se localise, reste liée à la Grande Guerre et aux héros de la guerre. C'est le cas partout en Europe, sauf peut-être en Russie⁷ où la mémoire de la guerre devenue « impérialiste » après la révolution d'Octobre cède la place à celle de la guerre civile et ses martyrs pour la révolution. Il importe cependant de ne pas oublier la vaste entreprise d'enquête sur les victimes des pogroms de la guerre civile russe⁸. Ces victimes restent cependant le plus souvent sans lieu de mémoire autre que des publications.

La Deuxième Guerre mondiale ne constitue pas une rupture radicale à court terme. Certes, un certain nombre d'éléments vont être décisifs pour

1. Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000, p. 209 sq. Voir aussi Jay Winter, *Entre deuil et mémoire. La Grande Guerre dans l'histoire culturelle de l'Europe*, (traduit par Christophe Jacquet), Paris, Armand Colin, 2009.

2. Antoine Prost, « Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique », *Les Lieux de mémoire*. T. 1, *La République*, *op. cit.*, p. 204.

3. *Ibid.*, p. 210.

4. Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, *14-18, retrouver la guerre*, *op. cit.*, p. 59.

5. *Ibid.*, p. 229.

6. John Horne et Alan Kramer, *1914. Les Atrocités allemandes*, (trad. par Hervé-Marie Benoît), Paris, Tallandier, 2005 ainsi que Jean-Louis Dufour et Maurice Vaisse, *La Guerre au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1993.

7. Il n'y a par exemple pas de tombe du Soldat inconnu en Russie ou en Allemagne. Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, *14-18, retrouver la guerre*, *op. cit.*, p. 225. On relève toutefois l'existence d'une flamme éternelle dédiée aux combattants de la révolution à Léningrad sur le Champ de Mars.

8. De multiples organisations, rattachées ou non au pouvoir soviétique, mènent une enquête approfondie et collectent d'importants matériaux jusqu'en 1922. À ce sujet, voir Lidia Miliakova et Irina Ziuzina, « Le travail d'enquête des organisations juives sur les pogroms d'Ukraine, de Biélorussie et de Russie soviétique pendant la guerre civile (1918-1922) », *Le Mouvement Social*, 2008/1 - n° 222, p. 61-80.

INTRODUCTION

expliquer à moyen terme l'émergence des lieux de mémoire victimaire. Tout d'abord, en Europe, les civils subirent autant de pertes que les soldats au champ de bataille, plus de 18 millions de chaque côté¹ ; de surcroît, les violences accumulées relevèrent des crimes de guerre et du futur crime contre l'humanité perpétrés par les nazis. D'un point de vue esthétique, les monuments commémoratifs français de la Deuxième Guerre mondiale par rapport à ceux de la Grande Guerre évoluent, par exemple, vers la retenue et l'intériorisation pour exprimer la spécificité de la déportation².

À la sortie de la guerre, ce qui domine sur l'ensemble du continent européen, c'est une mémoire des héros qui ont débarrassé le continent de la peste nazie. Là encore, on assiste à un phénomène d'hypermnésie des actes de résistance qui va, en France, jusqu'à la création du mythe gaulliste résistancialiste³. La France communique dans un passé où elle se dresse tout entière contre le mal. L'autre concept central qui domine la pensée de la guerre dans la France des années 1950 et 1960 est celui de la déportation (où se retrouvent résistants et Juifs déportés). Se multiplient les associations de déportés, où les communistes jouent tout leur rôle ; celles-ci sont porteuses d'une injonction de mémoire qui depuis la guerre se définit aussi comme le fondement d'un projet politique. Au centre de ce discours maintes fois répété se trouve l'idée du sacrifice pour un idéal. C'est donc un projet qui se construit sur l'héroïsme et qui ne peut faire sa place à la victime⁴. Olivier Lalieu rapporte ainsi les mots d'un responsable d'une des principales organisations françaises de déportés en 1953 :

« Qu'avons-nous promis à nos morts, à ces milliers de pauvres humains qui crevèrent sous nos yeux ? Car nous l'avons fait, n'est-ce pas, nous ne parlons pas de promesses à nos morts simplement pour enrichir un discours ou parvenir à des fins intéressées ? Qu'avons-nous promis ? Que le monde entier saurait ce que fut leur calvaire, que le monde entier reconnaîtrait en eux des martyrs et des héros, que nul ne toucherait à leur mémoire, que, nous, vivants, les familles des morts et les rescapés eux-mêmes auraient dans leur nation la première place. »⁵

De l'autre côté de l'Europe, le discours officiel de l'Union soviétique sur la guerre est un discours global qui parle du « peuple soviétique ». L'URSS a perdu au cours de cette guerre plus de 20 millions de citoyens qui seront honorés sans distinction. Le texte de Staline que la *Pravda* publie le 10 mai 1945 s'achève sur ces mots sans ambiguïté : « Gloire à notre grand peuple, à notre peuple victorieux ! Gloire éternelle à nos héros tombés au combat

1. Marc Nouschi, *Bilan de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Seuil, 1996.

2. Simon Texier, *Les Architectes de la mémoire*, Paris, Les éditions du huitième jour, 2007, p. 111.

3. Henry Rouso, *Le Syndrome de Vichy de 1944 à nos jours* (2^e édition), Paris, Le Seuil, 1990, p. 29-76.

4. Olivier Lalieu, « L'Invention du "devoir de mémoire" », *Vingtième Siècle*, 69, janvier-mars 2001, p. 83-94.

5. Alabert, « Nous devons réagir », *Le Déporté*, 65, novembre 1953, p. 1. Cité par Olivier Lalieu, art. cit., p. 85.

contre l'ennemi qui ont donné leur vie pour la liberté et le bonheur de notre peuple! » Toute expression d'un particularisme quelconque sera impitoyablement combattue. À vrai dire, la mémoire de la guerre et de ses héros est rapidement fondue dans la seule personne de Staline qui de 1947 à sa mort est l'alpha et l'oméga des discours sur la victoire. Le discours sur la guerre fait plutôt place à un discours sur la reconstruction¹. Aucun autre discours n'est autorisé : le siège de Leningrad et ses 600 000 victimes sont tus, le musée qui commémorait la défense de la ville fermé², mais c'est aussi le cas de la mémoire du judéocide puisque toute symbolique juive dans les monuments aux victimes est interdite, plusieurs monuments déjà érigés sont modifiés de force pour correspondre au dogme officiel des victimes « citoyens soviétiques pacifiques. »³ *Le Livre noir*, recueil de témoignages sur le judéocide rassemblés par Vassili Grossman et Ilya Ehrenbourg, est interdit de publication en octobre 1947⁴. Le tout sur fond de politique antisémite d'État dans les années 1948-1953⁵. En Pologne, la « relative liberté des années troubles »⁶ qui précèdent le congrès de fondation du POUP⁷ et qui avaient permis en 1948 l'érection du « monument à la mémoire des héros de l'insurrection du ghetto » devient anachronique. L'esthétique de ce monument biface insiste surtout sur l'héroïsme, tandis que reste moins connue la deuxième face, qui représente une foule abattue se dirigeant vers l'Umschlagplatz où les Juifs étaient rassemblés avant leur déportation.

En Allemagne fédérale, dans les années cinquante, on parle peu des victimes de la violence du Reich, Hitler est érigé en responsable unique de la violence passée⁸. Se met alors en place la glorification d'une souffrance universelle unissant l'ensemble des victimes des forces du Mal, celles du bombardement de Dresde, des juifs morts dans les camps, les soldats enrégimentés dans le III^e Reich ou les Allemands expulsés de l'Est. La RDA, elle,

1. Nina Tumarkin, « The Great Patriotic War as myth and memory. », *European Review*, vol. 11, n° 4 (2003), p. 597.

2. Lisa A. Kirschenbaum, *The Legacy of the Siege of Leningrad, 1941-1995 : Myth, Memories, and Monuments*, New York, Cambridge University Press, 2006, p. 144-145.

3. Ilya Altman et Claudio Ingerflom, « Le Kremlin et l'Holocauste, 1933-2001 », postface à Général Petrenko. *Avant et après Auschwitz*, (trad. par François-Xavier Nérard), Paris, Flammarion, 2000, p. 277.

4. Ilya Altman, « Histoire et destinée du *Livre noir* », préface à Ehrenbourg, Ilya et Grossman, Vassili, *Livre noir*, Paris-Arles, Actes Sud, 1995, p. 17-32. Le livre n'est publié qu'en Israël en 1980. Le manuscrit retrouvé dans les archives d'Ehrenbourg est conservé à Yad Vashem. Voir aussi Antonella Salomoni, *L'Union soviétique et la Shoah*, Paris, La Découverte, 2008.

5. Konstantin Azadovskii, et Boris Egorov, « From Anti-Westernism to Anti-Semitism : Stalin and the Impact of the "Anti-Cosmopolitan" Campaigns on Soviet Culture », *Journal of Cold War Studies*, n° 4, 2002, p. 66-80.

6. Jean-Yves Potel, *La Fin de l'innocence. La Pologne face à son passé juif*, Paris, Éditions Autrement, 2009, p.148.

7. Le Parti ouvrier unifié polonais né de la fusion du parti ouvrier polonais et du parti socialiste polonais en décembre 1948. Il sera le parti dirigeant de la république populaire de Pologne.

8. Édouard Husson, « Histoire et mémoire du passé nazi en République fédérale d'Allemagne », *Histoire@politique*, n° 2, septembre-octobre 2007. En ligne : <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=02&rub=dossier&item=15>. Consulté le 2 février 2010.

INTRODUCTION

se construisait comme État antifasciste et fondait sa légitimité sur cet antifascisme : le 8 mai y est ainsi pendant longtemps une fête nationale¹. La commémoration de la guerre passe également par l'héroïsation des *widerstandskämpfer*, les résistants. Ce sont eux qui sont au centre de la « journée des victimes du fascisme et du militarisme », le deuxième dimanche de septembre. On y célébrait les héros, « persécutés en raison de leur activité d'opposants au système nazi. » On retrouve cette mémorialisation héroïque en particulier autour de Buchenwald très tôt érigé en symbole de la lutte antifasciste des communistes allemands, jusqu'à la décision en 1953 d'en faire un mémorial².

Judéocide et dissensus européen

Les années 1960 marquent dans cette histoire un tournant fondamental qui va durablement ancrer les lieux de mémoire victimaire dans le paysage sociétal européen, et en même temps scinder profondément l'Est et l'Ouest du continent. En Occident, le discours sur la déportation est progressivement supplanté par celui sur le génocide, où domine l'image de la victime juive. Ce basculement fondamental s'achève dans les années 70³. En France, dès 1953, à l'initiative d'Isaac Schneersohn, fondateur du Centre de documentation juive contemporaine, est érigé à Paris un mémorial du Martyr juif inconnu sur le modèle de celui du Soldat inconnu. Le mythe résistantialiste prôné par les autorités françaises, le refus des associations juives à s'appesantir sur le drame et le culte héroïque dominant alors en Israël⁴ expliquent la modestie du lieu⁵. Le procès Eichmann en 1961 qui pour la première fois donne la parole aux survivants dans l'espace public, le traumatisme de la guerre des Six Jours en 1967 et le militantisme d'associations juives américaines et françaises aboutissent alors à un renversement identitaire où le statut de victime de génocide est désormais à la fois prestigieux et singulier⁶. Dans les années 1970, le retour du

1. Sonia Combe, « RDA : Des commémorations pour surmonter le passé nazi », Alain Brossat *et alii*, *À l'est la mémoire retrouvée*, Paris, La Découverte, 1990, p. 269.

2. Manfred Overesch, *Buchenwald und die DDR. Oder die Suche nach Selbstlegitimation*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1995. Le camp de concentration de Buchenwald, après la guerre, devient un camp de prisonniers (le camp spécial n° 2) où les Soviétiques internent des Allemands (on y déplore 7 713 morts des suites des mauvais traitements et d'une situation alimentaire catastrophique). Lors de la restauration du mémorial de Buchenwald après la chute de la RDA, les autorités ont estimé nécessaire d'accorder une place à ces victimes. On peut consulter le site du mémorial : http://www.buchenwald.de/index_fr.html.

3. Olivier Laliou, art. cit.

4. Georges Bensoussan, *Un nom impérissable. Israël, le sionisme et la destruction des Juifs d'Europe (1933-2007)*, Paris, Seuil, 2008.

5. Annette Wiewiorka, « Shoah : les étapes de la mémoire en France », dans Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson, (dir.), *Les Guerres de mémoires. La France et son histoire*, op. cit., p. 110 et Benbassa, Esther, « À qui sert la guerre des mémoires ? », *ibid.*, p. 255.

6. Jean-Louis Chaumont, *La Concurrence des victimes, génocide, identité, reconnaissance*, op. cit., p. 97-105.

refoulé Vichy se traduit par l'émergence combative d'une mémoire portée par la génération des enfants des déportés juifs, tandis que le négationnisme entre dans le champ médiatique. À des degrés divers, la projection du téléfilm *Holocauste* en 1978 ou la sortie du film de Claude Lanzmann *Shoah* en 1985 jouent des rôles essentiels. Progressivement, cette mémoire devient centrale et l'État la reconnaît, sous la pression d'une partie de l'opinion publique, quand en 1993, un décret présidentiel institue le 16 juillet une journée commémorative officielle de la Shoah et quand, en janvier 2005, est inauguré le Mémorial de la Shoah sur le site de celui du Martyr juif inconnu.

Cette irruption repérable en France concerne également, au même moment, les États-Unis où « l'Holocauste » joue progressivement un rôle central dans le discours public américain¹. Si le rôle des États-Unis dans la mémoire du judéocide amène certains spécialistes de la mémoire juive à parfois dénoncer son « américanisation »², la Shoah n'est pas moins devenue, cinquante ans après la libération d'Auschwitz, la « religion civile » de l'Occident. Le mouvement tarde à toucher cependant l'Allemagne où après la réunification, par exemple, le Mémorial des victimes du militarisme et du fascisme, la *Neue Wache*, à Berlin-Est, fut rebaptisé et dédié « Aux victimes de la guerre et de la tyrannie », suscitant, il est vrai, de violentes controverses³. Mais là aussi, la spécificité du judéocide s'imposa et, en 2005, un mémorial pour les Juifs d'Europe fut inauguré à Berlin.

Ce moment est essentiel, car il signe l'émergence de la mémoire victimaire en Occident. Le judéocide, s'il n'épuise pas d'autres mémoires victimaire en Europe, est aujourd'hui le moteur contemporain des commémorations, symbolisé par la journée commémorative de l'holocauste décidée par le Conseil de l'Europe en 2002. Plus de cent lieux de mémoire sont érigés sur les ruines ou les lieux d'anciens camps de concentration ou d'un ghetto en Europe⁴. Le juif d'Europe exterminé durant la Deuxième Guerre mondiale constitue la « victime pure » qui appelle au devoir de mémoire et qui suscite ainsi un statut envié par d'autres minorités⁵. Ce discours victimaire insiste sur la spécificité du génocide des juifs d'Europe en s'appuyant sur une construction juridique forgée par l'avocat polonais Raphaël Lemkin et entérinée par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide par les Nations Unies en 1948 définissant le nouveau crime de génocide. Bien que le juriste propose une définition

1. Peter Novick, *L'Holocauste dans la vie américaine*, Paris, Gallimard, 2001, p. 2.

2. Annette Wieviorka, « Shoah : les étapes de la mémoire en France », art. cit., p. 115 et *Déportation et génocide, entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette, 2003.

3. Omer Bartov, « Guerre, génocide et identité moderne », dans Pietro Causarano et al. (dir.), *Le XX^e siècle des guerres*, Paris, L'Atelier, 2004, p. 439.

4. Israël W. Charny (dir.), *Le Livre noir de l'humanité. Encyclopédie mondiale des génocides*, Toulouse, Privat, 2001, p. 390.

5. Jean-Louis Chaumont, *La Concurrence des victimes, génocide, identité, reconnaissance*, op. cit.

INTRODUCTION

large du génocide qui ne se réduit pas au judéocide, sa réception fut liée à la découverte des camps d'extermination nazis. Non seulement celui-ci distingue la victime civile du combattant, quel qu'il soit, mais il lie clairement ses souffrances et son innocence puisque la victime est agressée pour des causes ethniques, raciales ou religieuses propres à sa personne, et non pour des actes conflictuels¹.

En Europe orientale, ce basculement n'a pas lieu. Malgré des nuances sensibles entre les pays du bloc socialiste (la mémoire du judéocide est plus explicitement présente en Hongrie, par exemple), le schéma précédemment décrit reste valable, à quelques nuances près, jusqu'à la fin de l'ère soviétique. Lorsque l'un des libérateurs d'Auschwitz, le général Petrenko est interrogé en 1981 à Washington sur l'absence de monuments aux victimes juives en URSS, il répond qu'il « est impossible d'ériger un monument à chaque nationalité qui avait subi des pertes sur le sol soviétique »². Il reproduit fidèlement, et en conscience, le discours officiel. Celui-ci, en Union soviétique comme en Pologne, évacue complètement le judéocide : Auschwitz est pendant longtemps un lieu déjudaisé, où les visiteurs étaient invités à voir et à écouter « l'histoire des souffrances de la nation polonaise et d'autres nations », chemin de croix héroïque qui allait de la résistance antifasciste jusqu'à la victoire du communisme sur l'Allemagne hitlérienne³. En cette année 1981, le choc est violent entre une Amérique où la mémoire victimaire est grandissante et une délégation soviétique enfermée dans ses certitudes. Le rabbin Shakker peut ainsi s'exclamer : « Nous ne nions pas leurs victimes, mais pourquoi évitent-ils de rappeler les nôtres ? »⁴ Le dialogue est alors impossible.

La guerre est érigée par le brejnévisme triomphant en ciment du contrat national soviétique. Le 8 mai 1967, Leonid Ilitch Brejnev inaugure une tombe du Soldat inconnu à Moscou. Les grands lieux du combat soviétique pendant le conflit sont désormais ornés de monuments imposants : cimetière de Piskariovka à Leningrad, mais également en 1962 la statue de la Patrie à Mamaïev Kourgan à Stalingrad. Un véritable culte à la « Grande Guerre patriotique » va désormais être rendu en URSS⁵. La guerre devient le moment où le pays a été uni dans l'adversité, où il a défendu les conquêtes du socialisme, une narration qui ne laisse aucune place à une mémoire juive particulière et ce, d'autant plus que le contexte international est tendu. La guerre des Six Jours, qui en Occident joue un

1. Jacques Sémelin, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil, 2005, p. 371-375 ; Israël W. Charny (dir.), *Le Livre noir de l'humanité. Encyclopédie mondiale des génocides*, Toulouse, Privat, 2001, p. 31-68 ; Bernard Bruneteau, *Le Siècle des génocides*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 5-17.

2. Général Petrenko, *Avant et Après Auschwitz*, *op. cit.*, p. 195.

3. Peter Reichel, « Auschwitz », dans Étienne François et Hagen Schulze (dir.), *Mémoires allemandes*, Paris, Gallimard, 2007, p. 552.

4. Général Petrenko, *Avant et après Auschwitz*, *op. cit.*, p. 194.

5. Nina Tumarkin, art. *cit.*, p. 601.

rôle essentiel de cristallisation de la mémoire victimaire juive, joue un rôle symétriquement opposé à l'Est du rideau de fer. En Pologne, elle est le prétexte à une vaste campagne « antisioniste » inaugurée par Wladyslaw Gomulka¹ en personne qui traite les « citoyens d'origine juive » de « cinquième colonne »² pour réprimer les manifestations du « Mars polonais ». Une vague d'épuration sans précédent conduira au départ contraint de treize mille Juifs polonais. En URSS, cette même guerre et l'engagement anti-israélien du pays aboutissent à un renouveau de l'identité juive d'une partie de la population par opposition au régime. L'émigration vers Israël était devenue possible à partir de 1966, mais les autorités soviétiques se réservaient la possibilité de refuser la délivrance du visa de sortie : c'est l'apparition du *refuznik*, véritable paria de la société soviétique, et, dans le même temps, épine dans le talon de l'URSS, qui va gêner ses relations extérieures pendant toute la première moitié des années 70. C'est le cas en particulier en 1973 lorsque la Chambre des représentants puis le Sénat des États-Unis votent l'amendement Jackson destiné à pénaliser l'URSS si elle refuse la libre émigration de ses citoyens juifs³. Dans ces conditions, l'émergence d'une mémoire victimaire juive est quasiment impossible. Youri Shapoval, dans le chapitre qu'il consacre à Babi Yar, montre comment ce site est alors un impossible lieu de mémoire victimaire, même lorsqu'un monument est très tardivement inauguré par le pouvoir soviétique. En 1961, E. Evtouchenko avait déjà déploré dans un poème magnifique « qu'il n'y ait pas de monuments à Baby Yar. »

Pourtant, même discrètement et très tardivement, la victime fait son apparition également à l'Est de l'Europe. En 1975, par exemple, Leningrad inaugure un monument aux « défenseurs héroïques » de la ville. Les sculptures de Mikhaïl Anikouchine respectent la posture héroïque qui reste dominante dans le pays, mais elles font aussi leur place à une vision plus victimaire du siège de la ville en représentant des femmes et des enfants décharnés, mourant de faim⁴. C'est bien évidemment avec la *perestroïka* que les choses vont changer fondamentalement et l'émergence de la mémoire victimaire ne se fera pas sur fond de Seconde Guerre mondiale, mais bien en liaison avec le passé stalinien. Les millions de morts du Stalinsisme longtemps tus (même si la courte fenêtre du dégel khrouchtchévien avait pu laisser entrevoir l'ampleur de cette violence) reviennent désormais sur le devant de la scène. Les survivants veulent pouvoir faire leur deuil¹.

1. Gomulka est le premier secrétaire du POUP de 1956 à 1970. En 1968, il fait face pendant ce que l'on a appelé le « Mars polonais » à une vague de protestation estudiantine et intellectuelle. La réponse du pouvoir polonais est d'agiter, sous couvert « d'antisionisme » l'antisémitisme.

2. Jean-Yves Potel, *La Fin de l'innocence. La Pologne face à son passé juif*, op. cit., p. 189.

3. Cécile Vaissié, *Pour votre liberté et pour la nôtre : le combat des dissidents de Russie*. Paris, Robert Laffont, 1999.

4. Lisa A. Kirschenbaum, *The Legacy of the Siege of Leningrad, 1941-1995 : Myth, Memories, and Monuments*, op. cit., p. 217-227.

INTRODUCTION

La fin des années 1980 marque ainsi l'irruption soudaine et extrêmement massive de la figure de la victime à l'Est. Si cette mémoire est centrée principalement sur la collectivisation et la Grande terreur stalinienne de 1937-1938 en Russie, elle connaît des variations ailleurs. L'Ukraine devient le lieu d'une intense réflexion sur la violence passée. Ici, c'est la mémoire de la famine de 1932-1933, rebaptisée *holodomor*, la mort par la faim, qui occupe quasiment tout l'espace public du pays.

La mémoire victimaire juive connaît elle aussi un renouveau sensible : Baby Yar se couvre de strates commémoratives multiples, mais pour la première fois les victimes juives de cet immense massacre peuvent être honorées depuis 1991. En Pologne, les mémoriaux parfois très originaux se multiplient². Le monument érigé en l'emplacement du ghetto de Cracovie, dans le quartier de Podgorze, présente quelques chaises disséminées çà et là pour symboliser le départ précipité des Juifs ou bien à Lublin, la liquidation du ghetto est commémorée le 16 mai par l'extinction des lumières de la ville du côté « juif », tandis que des photos d'avant-guerre sont projetées sur les murailles et les noms des habitants juifs de Lublin sont lus à haute voix³. En revanche, le tableau est plus contrasté en Ukraine ou en Biélorussie. En 2002, Ilya Altmann estimait qu'en Ukraine, comme en Lettonie et en Biélorussie, pratiquement tous les endroits où des exécutions massives de Juifs ont eu lieu sont aujourd'hui reconnus et des monuments y ont été érigés. Sur la plupart, des inscriptions en hébreu et l'étoile de David ont été fixées⁴. D'autres spécialistes, en revanche, comme le père Patrick Desbois⁵, chercheur des fosses communes d'Ukraine où près d'un million et demi de juifs furent exterminés ou l'historien Omer Bartov à la quête des traces juives en Bukovine et en Galicie orientale, régions de ce même État, déplorent l'incomplétude « volontaire » des lieux de mémoire⁶.

On le voit : la déchirure de l'Europe marque profondément notre sujet. L'apparition de la victime, figure centrale de l'Europe contemporaine, ne se fait ni au même rythme ni dans les mêmes modalités à l'Est ou à l'Ouest

1. François-Xavier Nérard, « La mémoire de Boutovo, massacres de masse des années trente en Russie soviétique », dans Luc Buchet et Isabelle Séguy (dir.), *Vers une anthropologie des catastrophes : Actes des 9^e journées d'anthropologie de Valbonne*, Éditions APDCA/INED, Antibes-Paris, 2009, p. 251-267.

2. Paul Zawadzki, « Le temps de la re-connaissance. Ruptures dans la trame du temps et recomposition des subjectivités juives en Pologne », dans Delphine Bechtel et al. (dir.), *Écriture de l'histoire et identité juive. L'Europe asbkénaze XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2003, p. 95-130.

3. Jean-Yves Potel, *La Fin de l'innocence. La Pologne face à son passé juif*, op. cit., p. 73 et 117.

4. Ilya Altman, Claudio Sergio Ingelflom, « Le Kremlin et l'holocauste (1933-2001) », dans Général Petrenko, *Avant et après Auschwitz*, op. cit., p. 280-281.

5. Père Patrick Desbois, *Porteur de mémoires. Un prêtre révèle la Shoah par balles*, Michel Lafon, 2007. L'approche du père Desbois fait cependant l'objet d'une violente polémique qui insiste sur la méthode qui semble « redécouvrir » des faits bien connus des historiens et parfois même des lieux pourtant déjà dotés de mémoriaux. Voir Christian Ingrao, Jean Solchany, « La "Shoah par balles" : Impressions historiques sur l'enquête du père Desbois et sa médiatisation », *Vingtième siècle*, n° 102, 2009/2, p. 3-18.

6. Omer Bartov, *Erased. Vanishing Traces of Jewish Galicia in Present-Day Ukraine*, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2007.

de l'Europe. Si aujourd'hui cette rupture est moins visible, moins sensible, si des éléments de dialogue parfois conflictuels sont perceptibles (le choix de désigner la famine ukrainienne, par analogie avec l'holocauste¹, par l'appellation de *holodomor* ne peut pas ne pas être significative), elle ne doit, à l'aube de notre enquête, en aucun cas être oubliée. Une fois en place dans les sociétés, la mémoire victimaire ouvre la voie à une importante vague commémorative qui s'incarne dans des lieux. Celle-ci s'empara d'événements dramatiques antérieurs, mais à l'aune d'une sensibilité contemporaine. L'accélération chronologique est alors remarquable : mémoire victimaire sans lieu jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ; premiers lieux de mémoire victimaire au XIX^e siècle, mais qui demeurent marginaux et héroïsent des vaincus face aux mémoriaux patriotiques et glorieux ; lieux de mémoires des deux guerres mondiales qui victimisent progressivement les militaires morts au combat ; accélération de l'érection des lieux de mémoire victimaire après 1960 en Occident, plus tardivement à l'Est de l'Europe, consacrés désormais aux civils.

Cette généalogie des lieux de mémoire victimaire tout comme la déchirure européenne liée au moteur mémoriel du judéocide sont au cœur de notre étude, on les retrouve au sein de chacune des parties qui forment cet ouvrage. Pour autant, nous avons privilégié une réflexion transversale, une réflexion qui s'organise autour de plusieurs points de méthode historique communs à l'ensemble de l'espace continental.

Quelles sont les sources de la production de la mémoire des lieux ? Certains chapitres insistent sur la variété des sources parfois très originales comme les livres d'or des cimetières de Leningrad qui permettent de sonder les cœurs des acteurs de la mémoire (François-Xavier Nérard). Du reste, il est crucial d'observer le passage d'une mémoire sans lieu, perceptible dans des corpus divers (littérature populaire, journaux privés, témoignage juridique, etc.) à l'élaboration du mémorial (pression associative ou commande officielle) et enfin l'inauguration du monument (relations rapportées par les médias).

La majorité des études insiste sur le lieu de l'érection des lieux de mémoire victimaire et pose ainsi la question de la topographie. Ainsi, les processus des charniers devenus cimetières, puis mémorial (Jean-Clément Martin, Stéphane Michonneau, Maurice Carrez, Youri Shapoval et François-Xavier Nérard). D'autres, au contraire, montrent pourquoi le mémorial est délocalisé (Taline Ter Minassian) ou que le culte mémoriel a son efficacité hors du lieu proprement dit (David El Kenz). Enfin, les conditions qui privilégient tel lieu plutôt qu'un autre tout aussi légitime (Alexandra Goujon et Jean Vigreux).

1. Même si cette volonté d'analogie n'est ni dite ni revendiquée officiellement.

INTRODUCTION

Notre étude nous amène à interroger la symbolique monumentale et artistique des mémoriaux. Celle-ci peut se réduire à la conservation des ruines, trace du massacre (Stéphane Michonneau) ou, au contraire, s'avérer polysémique, suscitant une lecture plurielle des participants à la commémoration (Claire Gantet et Taline Ter Minassian).

L'historicisation du lieu de mémoire victimaire est une dimension essentielle : il faut interroger la distance temporelle entre l'événement du massacre et l'érection du mémorial proprement dit. De même a été soulignée l'histoire du culte qui parfois s'épuise avec le temps, puis connaît un regain à l'aune d'un nouveau contexte sociopolitique. À cet égard, le mémorial doit être nettement distingué du culte mémoriel (David El Kenz, Stéphane Michonneau et Piotr H. Kosicki).

Nos études essaient enfin de discerner des fonctions du lieu de mémoire victimaire. Il a d'abord une fonction de deuil en l'absence de cimetières, de corps des victimes tout simplement dans le cadre de tueries de masse (François-Xavier Nérard et Kathy Rousselet). Il a également une fonction identitaire en ce qu'il contribue à structurer le groupe des victimes, son histoire et son présent (Karine Bigand, Maurice Carrez ou Mickaël Bertrand). Ces lieux ont également une fonction de construction politique, fondée sur une solidarité négative et traumatique (Sophie Lambroschini et Piotr H. Kosicki).

Enfin, l'étude des lieux de mémoire victimaire confronte l'historien aux ressorts mémoriels. La victimisation constitue une simplification historique dans une représentation morale du passé entre le Bien et le Mal. L'historien ne peut se satisfaire d'un tel a priori dans l'analyse de l'événement fondateur, notamment dans le cadre des guerres civiles (Jean-Clément Martin et Stéphane Michonneau). Pour autant, il ne doit pas nier les ressorts émotifs du culte mémoriel qui constitue son objet d'histoire et qui lui offre, par ailleurs, des sources historiques (Maurice Carrez). Parfois partie prenante, il se doit d'examiner son rôle social et scientifique dans la constitution du lieu de mémoire victimaire, notamment dans ses aspects pédagogiques (Jean Vigreux) ou, au contraire, interroger le programme anti-mémoriel des auteurs de massacre (Florent Brayard)

Pour répondre à ces interrogations, cet ouvrage se présente en trois parties recentrées sur la réussite ou l'échec du lieu de mémoire victimaire. Les deux premières parties de l'ouvrage tentent d'expliquer l'apparition et la cristallisation du lieu. Elles mettent en lumière deux facteurs essentiels de cette réussite : la politique de l'État et les initiatives individuelles ou collectives (que l'on pourrait qualifier comme venant « d'en bas »). Certains lieux relèvent d'une politique d'État, c'est le cas des Britanniques qui instrumentaliserent le massacre des colons anglais en 1641 pour justifier leur domination sur l'Irlande. C'est aussi le cas des autorités visant la fondation

ou la refondation d'une nation et d'un régime politique nouveau à partir de lieux de mémoire victimaire : la famine des années 1930 dans l'Ukraine postsoviétique ; le village martyr de Belchite en Espagne consacré par le général Franco ; celui de Khatyn en Biélorussie ou enfin celui de Dun-les-Places dans le Morvan. La politique anti-mémorielle nazie face à leur programme d'extermination relève également de cette logique volontariste, mais de manière inversée.

D'autres lieux en revanche résultent exclusivement d'une demande sociale, même si le pouvoir local ou central répond à cette attente, souvent avec retard et dans une tout autre perspective. Ils sont étudiés dans une seconde partie : c'est le cas des sanctuaires vendéens rappelant les massacres de la Révolution française ; du monument commémoratif du génocide arménien de Dzidzernagapert à Erevan ; des fosses communes de la guerre civile finlandaise et des cimetières des victimes de la Grande terreur stalinienne.

Une troisième partie enfin se propose d'étudier l'échec du processus de constitution des lieux de mémoire victimaire et d'en comprendre les raisons. Les mémoires du massacre de la Saint-Barthélemy (1572), des violences de la guerre des Paysans (1525), de la guerre de Trente Ans (1618-1648) ou des chasses aux sorcières en Allemagne ne parviennent que difficilement à forger un lieu de mémoire, en dépit de la création de mémoriaux contemporains aux XIX^e et XX^e siècles. Les décalages chronologiques sont tels que le souvenir du massacre s'avère anachronique, parfois même folklorique ! Certains lieux de mémoire correspondent à un contexte plus immédiat comme Katyń en Pologne ou Babi Yar en Ukraine, mais ici ils ont longtemps rencontré l'hostilité des autorités et l'indifférence d'une partie de l'opinion publique pour émerger. Enfin, certaines tentatives sont vaines comme la commémoration de la déportation des homosexuels dans la France de la Deuxième Guerre mondiale dans la mesure où le modèle de la déportation ou de la Shoah s'avère peu opératoire pour élaborer un culte mémoriel.

En guise de conclusion, Annette Becker revient sur les difficultés à définir historiquement ce qu'est une victime. Elle montre la lente émergence du concept depuis les premières prises de conscience au moment de la Première Guerre mondiale jusqu'à l'œuvre à la fois fondamentale, mais aussi parfois ambiguë, du juriste Raphaël Lemkin. Notre entreprise se veut modestement une déclinaison de son œuvre ainsi éclairée à travers l'émergence de ces lieux de mémoire victimaire.